

Mise à jour : février 2024

Registre des communications de renseignements personnels du TMF

Établi en vertu de l'article 67.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1)

Nature ou type de renseignements personnels communiqués	Nom de la personne ou de l'organisme receveur	Fins pour lesquelles les renseignements sont communiqués (Indiqué si communication hors Québec)	Raison justifiant la communication et disposition de la <i>Loi sur l'accès</i>
Noms, adresses et renseignements financiers des personnes impliquées dans les décisions du TMF	Acolad Canada inc. Firme de traduction	Traduction vers l'anglais des décisions du TMF	Exécution de contrats de services (Article 67.2)
Renseignements d'identité (nom, adresse, numéro d'assurance sociale, date de naissance, état civil), renseignements relatifs à l'emploi (date d'embauche, titre d'emploi, échelon, date de départ) et à la rémunération (salaire)	Associations syndicales	Application des conditions de travail, identification des employés juristes non-syndiqués mensuellement.	Application des conventions collectives (Article 67.1)
Accès aux systèmes informatiques et aux banques de données dans le cadre du développement, de l'entretien et de la mise à jour d'un système de gestion électronique des documents <ul style="list-style-type: none"> • Renseignements personnels contenus dans les dossiers du TMF • Coordonnées professionnelles des utilisateurs du système de dépôt • Renseignements personnels concernant le personnel du TMF 	Avancie inc.	Développement, mise à jour et entretien d'un système de gestion électronique des documents	Exécution d'un contrat de service (Article 67.2)
Documents versés selon le calendrier de conversation du Tribunal	Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BAnQ)	Conservation permanente des documents	Assurer le respect de Loi sur les Archives (Article 67.2)
Renseignements personnels contenus dans les dossiers du TMF	Comnet Technologie - Vox Log	Système d'enregistrement des audiences, entretien et mise à jour	Exécution d'un contrat de service (Article 67.2)
Accès aux systèmes informatiques et aux banques de données dans le cadre du développement, de l'entretien et de la mise à jour des systèmes informatiques du TMF	Consultants en informatique	Développement, mise à jour et entretien des systèmes informatiques du TMF	Exécution de contrats de services (Article 67.2)

Renseignements d'identité concernant le personnel	Compagnies d'assurances	Assurances responsabilités du TMF	Exécution de contrats de services (Article 67.2)
Accès aux systèmes informatiques et aux banques de données dans le cadre du développement, de l'entretien et de la mise à jour d'un système de gestion électronique des documents	Irosoft inc.	Développement, mise à jour et entretien d'un système de gestion électronique des documents	Exécution d'un contrat de service (Article 67.2)
Renseignements d'identité concernant le personnel, renseignements relatifs à l'emploi (date d'embauche, titre d'emploi, échelon, date de départ) et à la rémunération (salaire) Nom, prénom, adresse, numéro d'assurance sociale, date de naissance et autres renseignements des employés du TMF	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	Gestion administrative des dossiers des employés du TMF Gestion des opérations financières Création des dossiers d'employés dans SAGIR pour les différents besoins de gestion des ressources humaines dont la rémunération, les avantages sociaux, l'assiduité et la mobilité.	Application des conditions de travail (Article 67.1) Gestion des dossiers des employés (MCN : Détenteur des systèmes SAGIR et SAGIP) Les informations et renseignements qui y sont répertoriés servent à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, notamment quant aux paiements aux fournisseurs et à la paie. (Article 67.2)
Renseignements d'identité concernant les personnes physiques nécessaires à un contrat de service	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	Paie des honoraires	Exécution d'un contrat de service (Article 67.2)
Noms, adresses et renseignements financiers des personnes impliquées dans un dossier du TMF	Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	Publication des décisions dans une banque de jurisprudence	Assurer le respect de l'article 6 du Règlement sur la diffusion (Article 67.2)
Renseignements personnels concernant le personnel du TMF	Solutions Notarius inc.	Service de signature numérique pour le personnel	Exécution d'un contrat de service (Article 67.2)
Renseignements personnels concernant le personnel du TMF	Sûreté du Québec	Enquête de filtrage de sécurité du personnel	Nécessaire à l'application d'une loi au Québec (Article 67)
Renseignements personnels en lien avec la vérification financière	Vérificateur général du Québec	Vérification annuelle des livres et comptes du TMF	Nécessaire à l'application d'une loi au Québec (Article 67)

Légende

Loi sur l'accès

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1

Loi sur les archives

Loi sur les archives, RLRQ, c. A-21.1

LESF

Loi sur l'encadrement du secteur financier, RLRQ, c. E-6.1

Règlement sur la diffusion

Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1, r. 2